



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroports

Question écrite n° 64006

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'urgente nécessité de faire aboutir le dossier du troisième aéroport international qui fait l'objet d'un débat depuis plusieurs années. La mise en place le 19 avril dernier de la démarche d'utilité concertée pour un site aéroportuaire international (DUCSAI) constitue certes une avancée dans l'étude du dossier. Il rappelle les conclusions de la mission Douffiagues en date du 14 mars 1996 qui préconisaient de « retenir le site de Beauvilliers (Eure-et-Loir) pour accueillir le moment venu le troisième aéroport du bassin parisien. Il demande au Gouvernement de prendre en considération les atouts techniques du site de Beauvilliers : climatologie et configuration du terrain favorables, espace aérien disponible et suffisant, proximité de grandes infrastructures de communication (A 10, A 11, R.N. 154, ligne TGV). En outre, il rappelle le faible impact sur l'environnement (6 000 habitants sur l'ensemble des zones de nuisances sonores) comme un critère important du choix qui doit être fait. De plus, le projet présente un intérêt évident et important au plan de l'aménagement du territoire. Il demande au Gouvernement les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour ce dossier, et sa position quant au choix du site à retenir.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a souhaité que la décision, prise à l'occasion de l'examen de schémas de services collectifs de transports, de créer une nouvelle plate-forme internationale pour desservir le grand Bassin parisien donne lieu à un débat public, mené sous l'égide de la Commission nationale du débat public, portant sur la localisation de cet équipement. L'engagement d'une telle démarche est, par nature, l'expression d'une volonté déterminée que les citoyens puissent s'exprimer sur tous les aspects de ce projet. La responsabilité de conduire ce débat a été confiée le 12 février 2001 à M. Pierre Zemor, conseiller d'Etat, président de la Commission nationale du débat public (CNDP), qui a créé la mission DUCSAI (Démarche d'utilité concertée pour un site aéroportuaire international). Le débat a donné lieu à de nombreuses réunions avec tous les acteurs du transport aérien (aéroports, compagnies, administrations), des responsables locaux, élus ou membres d'associations, et de nombreuses personnes intéressées. Les élus nationaux, régionaux et locaux des régions susceptibles d'accueillir la nouvelle plate-forme (Centre-Picardie et Champagne-Ardenne) ont participé aux débats tenus tant à Paris que dans ces régions. La première partie du débat a été consacrée aux grandes questions générales telles que l'évolution de la mobilité, le rôle du transport aérien dans le cadre du développement souhaité des lignes ferroviaires à grande vitesse et les conditions d'acceptabilité d'un aéroport. Le président de la CNDP a prévu d'engager le débat sur la localisation en septembre, à partir des propositions présentées par l'Etat, les collectivités territoriales et les milieux socio-économiques. Le conseil général d'Eure-et-Loir a posé dès le mois de juillet la candidature du site de Beauvilliers. C'est à l'issue de cette concertation, qui devrait s'achever en octobre 2001, que le Gouvernement entend prendre une décision sur la localisation du nouvel aéroport à vocation internationale du grand Bassin parisien.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64006

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4068

Réponse publiée le : 15 octobre 2001, page 5951